Avis motivé de l'organisme tiers indépendant

Groupe Partouche

Exercice clos le 31 octobre 2021

Numéro d'affaire : 21-DPEF-01

De la région Paris / Ile-de-France
8, rue d'Athènes – 75009 PARIS

Réf. : Q-DPEF-23-v02
Date d'application : 29/12/2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de tierce partie, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3 - 1800 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre avis de vérification portant sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos au 31 octobre 2021, présentés dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, de l'Ordonnance n° 20171180 du 19 juillet 2017 et de l'Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Responsabilité de la société :

Il appartient à la Société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociales et sociétales prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité :

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et par le code de déontologie de la profession, inséré dans le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité en référence à la norme ISO 17029 qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

L'ensemble de la méthodologie appliquée est défini dans le programme DPEF, et peut être disponible à la demande du client.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable désigné OTI :

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer un avis de vérification permettant :

- D'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des informations) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations environnementales, sociales et sociétales, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la véracité des informations).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 9 septembre et le 4 janvier 2022.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à notre programme interne relatif à la vérification des déclarations de performances extra-financières. Nous nous sommes entretenus avec 19 personnes.

Nature et étendue des travaux :

Réf : Q-DPEF-24-v02
Date d'application : 03/01/2021

L'avis de vérification porte sur la déclaration relative à la période courant du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 de la Société. Pour délivrer cet avis, il convient de vérifier que la déclaration comporte les éléments suivants :

- Un modèle d'affaires ;
- Une description des principaux risques liés à l'activité de la société et le cas échéant, à ses relations d'affaires, produits ou services ;
- Une description des politiques et le cas échéant, des procédures de diligences raisonnables appliquées pour prévenir / atténuer la survenance des risques identifiés
- Les résultats de ces politiques et des indicateurs clés de performance.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation / collecte des Informations extrafinancière auprès des directions en charge des processus de collecte des informations afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à la pertinence et à la cohérence des Informations extra-financière et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations extra-financière.

Nous nous sommes donc entretenus avec 19 personnes.

Pour les informations extra-financières que nous avons considérées les plus importantes :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans la déclaration de performance extra-financière ;

- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites[1] que nous avons sélectionnés en fonction de leurs représentativité et pertinence, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages[2], consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations extra-financière au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Le taux de couverture des informations testées est ainsi de 22%.

[1] Les filiales sélectionnées pour les tests de détails sont : Berck, Meyrin, Le Touquet, Lyon Vert, Saint Galmier, Djerba, La Grande Motte et Vichy.

[2] Les indicateurs sélectionnés pour les tests de détails sont :

Compta Durable
Une marque de SFC LAB
SAS d'expertise comptable, inscrite à l'ordre des experts comptables
De la région Paris / Ile-de-France
8, rue d'Athènes – 75009 PARIS

- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations, nombre de collaborateurs formés, Montant de la formation, Index égalité homme/femme, Programme de sensibilisation à la diversité, Nombre de CDI signés, Nombre de licenciements et type
- Indicateurs sociétaux : Contrats signés avec des collaborateurs habitant dans un rayon de 50km, Achats responsables et locaux auprès des fournisseurs, Politique de mécénat/sponsoring et liste des actions de mécénat/sponsoring avec montant, Politique de restauration durable et liste des actions associées, Alertes et cas avérés de corruption, Alertes et Cas avérés de fraudes fiscales
- Indicateurs environnementaux : Bilan de gaz à effet de serre (niveau Groupe), Consommation électrique, Consommation d'eau, Quantité de bouteilles en plastiques triées et dirigées vers une filière de traitement adaptée (kg), Quantité de gobelets en plastiques triés et dirigés vers une filière de traitement adaptée (kg).

Pour les autres informations extra-financières, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations extra-financière ne peut être totalement éliminé.

Conclusion :

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations extra-financières, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière véridique et plausible.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

Observations :

- Certains objectifs fixés sur les indicateurs eau et biodiversité sont précisés mais aucun plan d'action n'a été établi pour les atteindre.
- En matière environnementale, sur l'indicateur eau, en matière sociale, sur l'indicateur heures de formation et pour la 3e année consécutive nous avons constaté plusieurs erreurs qui démontrent l'insuffisance des procédures de collecte et de consolidation des données.
- Les politiques et les indicateurs sur certains enjeux matériels (ancrage territorial, achats responsables et locaux ne sont pas définis.

Fait à Paris le 7 janvier 2022

Fonction : Président Visa

:



Réf : Q-DPEF-24-v02
Date d'application : 03/01/2021



Compta Durable®
Une marque du cabinet SFC Lab
8 rue d'Athènes
75009 Paris
Tel : 01 53 32 29 00

www.compta-durable.com

Réf : Q-DPEF-24-v02
Date d'application : 03/01/2021